

Jamais les îles françaises n'avaient demandé à leur métropole autant de marchandises ; jamais elles ne lui avaient envoyé autant de denrées qu'après cette époque heureuse.

Jusqu'alors les liaisons de la monarchie avec ses établissemens de l'autre hémisphère avaient été concentrées dans un petit nombre de rades. Ce privilège exclusif y avait très-rapidement réuni tous les genres de prospérité. La population y était devenue immense. Des flottes chargées de richesses y avaient remplacé des barques de pêcheur. De nombreux et utiles ateliers en avaient chassé l'oisiveté et la misère. Les palais y faisaient oublier des maisons autrefois en ruine. Les quais, les places, les théâtres, les promenades, tous les monumens publics offraient aux yeux étonnés le spectacle de la plus grande opulence. Les sables des rivages étaient devenus fertiles. Des retraites plus ou moins délicieuses couvraient les campagnes. Des millions entassés sur des millions avaient mis leurs insatiables possesseurs en état d'acquérir les plus belles terres du royaume, d'introduire leurs enfans dans les cours les plus éminentes de la magistrature, de mêler leur sang au sang qui avait défendu, qui avait agrandi, qui avait illustré l'empire.

Il était temps, il était plus que temps de mettre fin à un monopole qui avait réuni tant de richesses dans si peu de mains. Les ports qui jusqu'alors avaient été seuls autorisés à diriger leurs voiles

vers le Nouveau-Monde ne furent pas, et en effet ne devaient pas être privés du droit de continuer leurs expéditions : mais, par une loi du 31 octobre 1784, cette brillante carrière fut ouverte, comme la justice l'exigeait, à tous les ports de l'état qui, à moyenne marée, étaient accessibles aux navires de cent cinquante tonneaux. Le règlement peu réfléchi de 1717 qui obligeait les navigateurs partis pour les Indes occidentales à faire leur retour dans les lieux d'où ils étaient sortis fut en même temps annulé, et on les autorisa à choisir pour la vente de leurs cargaisons la rade du royaume qui conviendrait le mieux à leurs intérêts.

Le nouvel ordre de choses ne permettait pas de douter que les armemens pour les îles françaises ne devinssent beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'avaient jamais été. Pour les rendre utiles, il fallait que les denrées particulières à ce climat augmentassent dans les proportions. Ce succès ne pouvait être obtenu que par la multiplication des cultivateurs. La Guinée seule pouvait en fournir. On les lui demanda.

Dans les possessions acquises à la nation dans l'autre hémisphère, les travaux furent d'abord exécutés par les conquérans eux-mêmes, ou par de pauvres Européens qui engageaient leur liberté pour trois ans, et qui, ce terme expiré, devenaient colons comme leurs maîtres. Les soins des uns et des autres se bornaient à arroser de leurs

sueurs deux ou trois végétaux nourriciers, quelques plantes de tabac, quelques arbustes de coton. Mais, lorsque vers le milieu du dix-septième siècle on voulut obtenir de ce sol brûlant le sucre et l'indigo, il fallut imiter les autres usurpateurs du Nouveau-Monde, et comme eux aller acheter des esclaves aux côtes occidentales de l'Afrique.

Quelle qu'en soit la raison, le commerce français n'introduisit pendant long-temps que très-peu de ces malheureux dans les îles françaises. On croit pouvoir assurer que jusqu'en 1716 leur nombre n'avait pas annuellement passé sept à huit cents. Chacune des huit années suivantes le vit s'élever à deux mille. Depuis 1725 jusqu'en 1756 il fut de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt, ou de six mille deux cent vingt-cinq pour chacune des trente et une années. Cette importation de noirs s'accrut encore, et les colonies en recevaient annuellement quatorze à quinze mille, lorsque le ministère jugea convenable, au mois d'octobre 1784, de prendre des mesures pour faire arriver dans ses possessions lointaines le plus qu'il se pourrait de ces bras si utiles et si nécessaires.

Avant cette époque, les productions obtenues aux îles par la vente des esclaves étaient déchargées de la moitié des impôts que toutes les autres devaient payer à leur sortie des colonies et à leur entrée dans la métropole. C'était un sujet de discussions interminables entre les agens du fisc

et les armateurs. Une faveur dont la jouissance entraînait tant d'embarras fut supprimée et remplacée par deux grâces d'une tout autre importance que celle qui était annulée. L'une assurait aux navires expédiés pour la Guinée une gratification de 40 livres par tonneau de leur jauge. L'autre accordait une prime de 160 livres pour tout nègre importé à la Martinique, à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie, à Tabago, à Cayenne; et une prime de 200 livres pour tout nègre importé au sud de Saint-Domingue. Le but de la première était visiblement de multiplier les expéditions pour l'Afrique; et le but de la seconde de procurer par préférence des esclaves aux établissemens dont les besoins étaient les plus urgens.

Ces encouragemens procurèrent aux îles françaises quatre-vingt-dix mille noirs dans les années réunies de 1786, 1787, 1788; et le gouvernement croyait pouvoir s'applaudir d'avoir procuré à ses sujets du Nouveau-Monde un si grand secours, quoiqu'il eût coûté sept millions quarante mille livres au trésor public. Les citoyens attentifs, qui voyaient les choses de plus près que les gens en place, ne portèrent pas de l'opération le même jugement. Ils accusèrent, avec fondement, le commerce d'avoir exagéré la capacité de ses vaisseaux. Ils l'accusèrent d'avoir rempli les ateliers d'esclaves caducs et malsains. Ils l'accusèrent d'avoir donné la traite étrangère pour sa propre traite. Ils l'accusèrent d'avoir exigé un prix ex-

cessif de ce qu'il avait obtenu à très-bon marché. Ces observateurs éclairés auraient voulu que le sacrifice consenti par les conseils du prince eût tourné au profit des seuls planteurs, et qu'on n'eût pas réduit ces infortunés colons à payer aux insatiables agens de l'Anglais treize à quatorze cents francs des cultivateurs que l'Anglais lui-même offrait inutilement pour huit ou neuf cents. Il se trouva même des hommes sages qui pensèrent que les sommes destinées à tirer de nouveaux Africains de leurs foyers auraient été mieux employées à étendre et à perpétuer la postérité de ceux qui se trouvaient déjà transportés en Amérique.

Malgré ces judicieuses observations, et malgré les justes plaintes des armateurs, qui, sans se laisser entraîner par les mauvais exemples, s'étaient loyalement conformés aux lois établies, la combinaison interlope sous pavillon national opéra une sorte de bien, puisqu'elle multiplia le nombre des esclaves : il s'agissait d'assurer leur subsistance.

Les colonies françaises ont généralement très-peu d'étendue, et ce qu'elles en ont est et doit être employé en productions qui enrichissent les deux mondes. Aussi n'y élève-t-on aucun des animaux qu'exigent leurs différens et nombreux travaux. Les mulets y sont portés des côtes espagnoles les plus voisines, et les chevaux y sont portés de la Nouvelle-Angleterre : les bêtes à

cornes y sont étrangères comme les bêtes de trait ou de somme. Long-temps les habitans français de Saint-Domingue les ont tirées de la partie de l'île qu'ils n'occupent pas ; mais depuis qu'une épizootie terrible en a presque détruit l'espèce, ils sont réduits, comme la Martinique et la Guadeloupe, à demander à l'Amérique septentrionale ce qu'il leur en faut pour les planteurs les plus opulens, pour les hôpitaux, et pour les troupes. Du manioc, des patates, ou pommes de terre, quelques fruits particuliers au climat, c'est tout ce que ces précieux établissemens offrent de vivres pour les blancs et pour les noirs.

Cette nourriture, qui, sous un ciel brûlant où la transpiration est excessive et continuelle, abrègerait l'existence de l'homme même le plus oisif, est à plus forte raison insuffisante pour rendre des forces aux malheureux qu'épuise un travail de tous les jours, continuel du matin au soir. Une vérité si simple ne pouvait échapper au ministère de France. Aussi, dès l'an 1672 offrit-il une prime de quatre livres pour chaque baril de bœuf salé dans le royaume qui serait porté dans ses colonies. Cet encouragement fut sans effet, et devait l'être dans un pays hors d'état de pourvoir à ses propres besoins, et il fallut tirer encore de l'Irlande un approvisionnement que jusqu'alors elle avait fourni. Le nombre des consommateurs augmenta, et avec leur multiplication le prix de la denrée. Alors les maîtres n'en

firent plus venir que pour eux, et ils réduisirent leurs esclaves à la morue sèche, beaucoup moins agréable, beaucoup moins salubre, beaucoup moins abondante en sucs nourriciers.

Le poisson que les sujets de la cour de Versailles et ceux de la cour de Londres pêchaient seuls à Terre-Neuve, près des îles qui l'entourent et sur les bancs voisins, ne tarda pas à devenir l'objet d'un grand commerce. Les Français crurent trouver de l'avantage à vendre le leur dans leur patrie ainsi que dans les contrées méridionales et catholiques de l'Europe, où s'en faisait une étonnante consommation, et abandonnèrent le soin d'en pourvoir les colonies de leur nation aux Anglais de l'un et l'autre hémisphère. Ce versement, qui, quoique frauduleux, en quelque manière, n'avait jamais discontinué, reçut en 1784 la sanction des lois, à condition que chaque quintal de morue étrangère paierait trois livres à son entrée, imposition qui dans les années suivantes fut portée à cinq et même à huit livres. Le ministère croyait avoir fait plus qu'il ne fallait pour engager ses navigateurs à entrer du moins en concurrence avec leurs rivaux. L'événement lui prouva qu'il s'était trompé. La gratification de dix livres qu'en 1785 il accorda au quintal de morue française qui serait fournie à ses îles, et qui deux ans après fut élevée à douze livres, n'eut pas un succès beaucoup plus heureux. Jamais ses négocians n'introduisirent dans les possessions

du Nouveau-Monde la douzième partie du poisson qu'elles recevaient de la Nouvelle-Angleterre. Fut-ce de leur part découragement, humeur ou trop d'avidité? Ces accusations furent formées successivement, et peut-être avec quelque fondement. Cependant on doit avouer qu'il leur fut, leur est encore, et vraisemblablement leur sera toujours impossible de faire à la fois l'approvisionnement de la métropole et de ses dépendances. Les preuves de cette vérité trouveront ailleurs leur place. Dans ce moment un objet plus pressant doit fixer notre attention. Après avoir suivi la marche du gouvernement dans l'établissement et dans les progrès de ses colonies en général, il convient de jeter un regard attentif sur l'état actuel de chacune d'elles. Commençons par la Guyane, qui est au vent de toutes les autres.

Les peuples qui erraient dans ce grand espace avant l'arrivée des Européens étaient divisés en plusieurs nations, toutes peu nombreuses. Elles n'avaient pas d'autres mœurs que celles des sauvages du continent méridional. Les Caraïbes seuls, que leur nombre et leur courage rendaient les plus inquiets, se distinguaient par un usage remarquable dans le choix de leurs chefs. Il fallait avoir pour conduire un tel peuple plus de vigueur, d'intrépidité, de lumières que personne, et montrer ces qualités par des épreuves sensibles et publiques.

L'homme qui se destinait à marcher le premier

vir.  
Notions sur  
la Guyane.  
Motif qu'a-  
vaient les  
Européens  
pour la fré-  
quenter et la  
parcourir.